



00000666
Instruction N°20/ MINFI/SG/DGB/DDPP du _____
Portant procédure d'exploitation de l'application ESD-SOFT.

25 JUN 2020

La présente instruction vise à organiser la procédure de production des Etats de sommes Dues (ESD) *via* l'application ESD-SOFT, d'une part, et à organiser les opérations d'exploitation de cette application après sa mise en production, d'autre part.

I/- PROCEDURE DE PRODUCTION DES ETATS DE SOMMES DUES DANS ESD-SOFT

Un Etat de Sommes Dues est produit et archivé en quatre (04) étapes dont trois (03) sont automatisées dans ESD-SOFT, la dernière étape reste manuelle.

A- ETAPE DE LA CODIFICATION DE L'ESD

Pour tout ESD, l'opérateur doit enregistrer les différents paramètres obtenus après analyse de la requête de l'usager. Cette codification doit d'abord être faite dans un formulaire manuel avant d'être transcrite dans le formulaire prévu dans l'application ESD-SOFT.

Les ESD sont produits en période fermée, c'est-à-dire que l'élément donnant lieu au calcul du rappel doit déjà avoir été aligné dans le salaire du requérant s'il est actif ou s'il s'agit d'arriérés à payer aux pensionnés. Pour tout autre type de dossier, procéder par codification direct dans l'application ANTILOPE

Le dossier numérique et le dossier physique sont ensuite soumis au contrôle suivant l'organisation du travail de la structure en charge de traitement de la solde et des pensions.

Peuvent faire office d'opérateurs les agents publics, du rang de cadre jusqu'au Chef de Service, en service dans les structures de gestion en charge du traitement de la solde et des pensions.

B- ETAPE DU CONTROLE DE L'ESD

Un contrôleur scrute et vérifie l'ESD généré par l'opérateur en tenant compte des éléments qui sont dans la liasse de documents constituant le dossier. En cas d'anomalie, il retourne le dossier numérique et physique à l'opérateur pour modification.

L'ESD validé est apprêté dans un dossier pour être soumis à la signature. La chemise apprêtée pour la circonstance comprend : (i) la fiche de codification produite par ESD-SOFT qui tient en même temps lieu de fiche de suivi, (ii) l'historique des éléments de gains déjà servis à l'agent public agrafé sur le dossier physique, (iii) la description des calculs de l'ESD et (iv) le résumé de l'ESD, au format du bulletin de solde sur lequel sera porté la signature.

Le contrôleur est soit le supérieur hiérarchique de l'opérateur (à partir de Chef de Service), soit le Contrôleur Financier.

22 JUN 2020

C- ETAPE DE LA SIGNATURE DE L'ESD

Le dossier apprêté par le contrôleur est soumis à la signature, hors application, suivant l'organisation et les délégations de signature de l'administration qui a produit l'ESD.

D- ETAPE DE L'ARCHIVAGE DE L'ESD

Après signature, un archiviste scanne le document signé et le sauvegarde dans l'application en y associant : (i) le nom du signataire, (ii) la date de signature et (iii) une indication sur le lieu de sauvegarde de la copie physique.

II /- PROCEDURE D'EXPLOITATION DE L'APPLICATION ESD-SOFT

A- DE L'EXPLOITATION ET L'ADMINISTRATION DE L'APPLICATION

L'exploitation et l'administration de l'application ESD-SOFT sont réalisées par la Cellule Informatique de la Direction de Dépense de Personnel et des Pensions (CI/DDPP) qui assure l'accompagnement et la formation des structures de gestion.

La CI/DDPP assure la sécurisation de cette application en collaboration avec le CENADI et la DSI/MINFI.

B- DU CALENDRIER DE GESTION DE L'ACCES A L'APPLICATION

Les services de gestion traitent les ESD dans ESD-SOFT suivant le calendrier suivant :

- à partir du **25 de chaque mois**, ouverture pour les traitements. Cette date correspond à l'ouverture d'ANTILOPE après consolidation de la solde mensuelle
- à partir du **17 de chaque mois**, arrêt des services pour effectuer les opérations de mise à jours des données de référence et d'historique en tenant compte des résultats de la solde mensuelle.

III/- DATE DE MISE EN EXPLOITATION ET DISPOSITIONS TRANSITOIRES

A compter de la date de signature de la présente instruction, tous les ESD produits à la DDPP se font via l'application ESD-SOFT. Toutefois, les types d'ESD non encore automatisés peuvent continuer d'être calculés manuellement en attendant leur automatisation.

J'attache le plus grand prix à la stricte application de la présente Instruction, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature./-

Ampliations :

- CAB/MINFI
- CAB/MINDEL/MINFI
- SG/MINFI
- DGTCFM/DGB
- DCP/DDPP/CENADI /DSI
- PGT
- ARCHIVES/CHRONO

